

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 935

présenté par
M. Véran

ARTICLE 33

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au 6° de l'article L. 160-8, les mots : « à l'examen de prévention bucco-dentaire mentionné » sont remplacés par les mots : « aux examens de prévention bucco-dentaire mentionnés ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.